

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société durant l'exercice 2015 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports se soldant par :

- Bilan actif passif : 13 645 479 441 DZD),
- Résultat net comptable de 1 212 209 196 DZD et ce après provision pour impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) pour un montant de 119 330 212 DZD.

DEUXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes s'y rapportant, approuve lesdits comptes consolidés, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se traduisant par :

- Un bilan actif – Passif : 38 195 806 243 DZD
- Un Résultat Net consolidé: 4 453 571 856 DZD

TROISIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- a) d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 approuvé ci-dessus pour 1 212 209 196 DZD, comme suit :

Résultat bénéficiaire	1212 209 196 DZD
- Réserve légale (5%)	60 610 460 DZD
= Solde en réserve facultative	1 151 598 736 DZD

- b) de distribuer au titre de dividendes la somme de 1 403 703 125 DZD soit un dividende par action de 55DZD prélevé sur :
- Réserves facultatives 2015 : 1 212 209 196 DZD
 - Reliquat sur réserves antérieures : 252 104 385 DZD

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 15 août 2016.

QUATRIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif au 31 Décembre 2015.

CINQUIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant annuel des jetons de présence du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015, payable à l'issue de la présente assemblée, la somme de 250 000 DZD (Deux Cent Cinquante Mille Dinars Algériens) par Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de régler les honoraires dus aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015

SEPTIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'accepter la démission du commissaire au compte Monsieur Rafik GUERZA pour raison de santé.

HUITIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la décision de nommer Monsieur Lakhdar SENEINA en qualité de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur GUERZA Rafik, démissionnaire, pour la période du mandat de ce dernier restant à courir et prenant fin lors de cette assemblée générale qui a approuvé les comptes de l'exercice 2015.

NEUVIEME RESOLUTION: L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Rabah BERARMA en qualité de commissaire aux comptes pour une un mandat de trois (3) ans débutant à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 et prenant fin au terme de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

DIXIEME RESOLUTION : l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires et notamment, le déposer auprès d'une étude notariale et procéder aux publications prescrites par la loi.

Le Conseil d'Administration